

# Acte préparatoire CWaPE méthodologie tarifaire 2018-2022

Remarques ORES 14/09/2015

- Remarques introductives et réserve générale
- Objectifs stratégiques et modèle de régulation
- (Remarques ponctuelles)

# Remarques introductives et réserve générale

- ✓ ORES accueille positivement la démarche de **concertation anticipée**
  
- ✓ **Acte préparatoire** : ORES n'est pas en mesure de se prononcer de manière complète et définitive sur les propositions faites
  - > Ne permet pas de juger de la compatibilité avec l'AP de décret tarifaire
  - > Remarques non exhaustives / questions ou commentaires divers
  
- ✓ **Organisation des travaux et GT** :
  - respecter l'équilibre entre régulateur et GRD
  - plusieurs réunions sur un même thème
  - laisser aux GRD la possibilité d'analyser les propositions de manière chiffrée

# Objectifs stratégiques et modèle de régulation (1)

- **Cadre régulé stable, continu et prévisible**
  - la régulation doit se concevoir sur plusieurs périodes régulatrices
  - les règles définies et communiquées ne peuvent être remises en cause
  - tout changement ne peut se concevoir que dès lors que l'entreprise régulée dispose de la possibilité d'adapter ses comportements
- **Facteur X**
  1. **Neutralisation des facteurs exogènes**
  2. **Facteur d'évolution du revenu autorisé réaliste et incitatif**
    - **L'indexation** doit refléter l'évolution réelle des coûts
    - **La trajectoire** de revenu autorisé doit tenir compte du changement de périmètre d'activité
    - **Facteur X unique** ne peut refléter que les gains de productivité atteignables dans le futur -> ! À l'extrapolation des tendances du passé !
    - **Les gains de productivité** doivent être partagés équitablement et symétriquement entre les utilisateurs et les GRD
    - Tenir compte des **délais d'implémentation** des mesures d'économie de coût

# Objectifs stratégiques et modèle de régulation (2)

## 3. Liberté de gestion

- tenir compte des changements d'équilibre entre OPEX/CAPEX
- gestion optimale internalisation/externalisation

## 4. Rémunération équitable des capitaux investis

- attractive/prévisible/stable
- majorée pour l'innovation

## • Qualité des réseaux

- Optimum qualité/coût
- Permettre le développement de nouveaux outils

## • Deux objectifs qui importent à ORES

**1. Tarification optimale et équitable**

**2. Transparence et lisibilité des coûts**

Voir document transmis le 14 septembre 2015